



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
4 décembre 2023
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 22 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa cinquante-neuvième session

Rapporteuse : Aysin Turpancı (Turkiye)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa cinquante-neuvième session du 30 novembre au 6 décembre 2023, au Centre Expo City de Doubaï (Émirats arabes unis).
2. Le Président du SBI, Nabeel Munir (Pakistan), a ouvert la session le jeudi 30 novembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à Gonzalo Guaiquil (Chili) et à Aysin Turpancı (Turkiye), respectivement Vice-Président et Rapporteuse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 30 novembre, le SBI a examiné la note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/SBI/2023/11/Add.2). Le Président du SBI a rappelé les éléments qui avaient été présentés à la 1^{re} séance plénière de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties, sur lesquels les Parties s'étaient accordées et qui s'appliquaient *mutatis mutandis* au SBI¹, et a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire soit modifié pour en tenir compte, à savoir que les points 21 à 24 soient supprimés.

¹ Voir les paragraphes 5 à 9 du projet de rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-huitième session, qui figurera dans le document FCCC/CP/2023/L.2.



4. Sur proposition de son président, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant² :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - c) Organisation des travaux de la session ;
 - d) Évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international ;
 - e) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - f) Activités prescrites.
 3. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la soumission et l'examen des communications nationales et des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Compilation-synthèse des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Apport d'un appui financier et technique ;
 - c) Rapport du Groupe consultatif d'experts ;
 - d) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 5. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités.
 6. Examen de la situation du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre.
 7. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes visé dans la décision 4/CMA.4*.
 8. Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris*.
 9. Programme de travail sur la transition juste visé aux paragraphes pertinents de la décision 1/CMA.4*.
 10. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
 11. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.

² Les points communs aux ordres du jour des cinquante-neuvièmes sessions respectives des organes subsidiaires sont signalés par un astérisque.

12. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation visé dans la décision 7/CMA.3* ;
 - b) Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement* ;
 - c) Plans nationaux d'adaptation.
13. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques :
 - a) Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques* ;
 - b) Questions relatives au Réseau de Santiago établi au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
14. Questions relatives aux pays les moins avancés.
15. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques*.
16. Questions relatives au financement :
 - a) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - b) Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement.
17. Questions relatives au renforcement des capacités.
18. Questions de genre et changements climatiques.
19. Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique.
20. Questions administratives, financières et institutionnelles.
21. Questions diverses.
22. Clôture et rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 21 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

5. À sa 4^e séance, le 6 décembre, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport sur sa session et a autorisé la Rapporteuse à en établir la version définitive et à la faire distribuer à l'ensemble des Parties, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président.